



Homélie pour le 32^e dimanche du temps ordinaire année C
(2 M 7, 1...14 ; 2 The 2,16-3,5 ; Lc 20, 27-38)

Après avoir écouté encore une fois ce matin cet Evangile, je me suis demandé :

La résurrection des morts : pourrai-je y prendre part ?

Cette question, chacun se la pose secrètement un jour ou l'autre, et il est bon d'y réfléchir ensemble.

Introduction

Les sadducéens pourraient-ils prendre part à la résurrection, eux dont il nous est dit qu'ils n'iaient la résurrection, et qui nous valent un bel enseignement de Jésus aujourd'hui ? Ils constituaient l'élite sacerdotale et politique d'Israël dominée par l'entourage du Grand Prêtre, et furent les adversaires de Jésus lors de sa Passion. Les sadducéens n'admettaient que l'autorité des 5 premiers livres de la Bible. Ils réfutaient la tradition orale et prophétique, et toutes les croyances nouvelles. Parmi les croyances qu'ils refusaient, il y avait **la résurrection des morts**, fruit d'une longue maturation de la foi d'Israël. On voit déjà poindre dans les psaumes le pressentiment d'un amour qui ne saurait mourir... La foi en la résurrection a été clairement exprimée vers 165 avant JC lors de la persécution des juifs, comme nous l'avons entendu dans la 1^{ère} lecture. Ecoutons la déclaration du plus jeune et dernier des 7 frères Macchabées devant le roi Antiochos avant son martyre (2 M 7, 34-36) :

*Toi, impie, le plus infâme de tous les hommes, ne t'enfle pas d'orgueil sans raison en te berçant d'espairs incertains, alors que tu portes la main sur les serviteurs du Ciel, car tu n'as pas encore échappé au jugement du Dieu tout-puissant qui voit tout ! Nos frères, maintenant, ont supporté une épreuve passagère, pour **une vie intarissable** : ils sont tombés à cause de l'Alliance de Dieu.*

Du temps de Jésus, la **résurrection** était couramment enseignée par les pharisiens, mais selon une conception très matérialiste : les corps sont réanimés, les femmes peuvent enfanter un enfant par jour, les hommes reprendre leurs activités terrestres... Pour les sadducéens, une vision aussi triviale de la résurrection leur interdisait de désirer y prendre part. Ils refusaient une telle vision, comme nous d'ailleurs, et nombre d'incroyants qui aujourd'hui pensent que telle est la foi chrétienne. Devant Jésus, pour l'obliger à se prononcer, ils récusent cette conception à partir des Saintes Ecritures, en inventant un cas d'école utilisant la loi du lévirat prescrite au Deutéronome (Dt 25, 5-6). La situation, tirée à l'absurde, est celle d'une veuve stérile, épousée successivement par 7 frères : de qui sera-t-elle reconnue l'épouse dans le monde nouveau des ressuscités ?

Jésus répond aux sadducéens en deux points : d'abord en leur donnant raison contre les pharisiens sur le « comment » de la résurrection, puis en leur montrant qu'ils ont tort de refuser le « fait » de la résurrection. Ce sont les deux aspects que nous allons maintenant développer.

1. Le « COMMENT » de la résurrection des morts

A l'époque de Jésus, beaucoup d'idées circulaient sur l'au-delà de la mort. Pensons à l'ombre des égyptiens qui est un double de la personne, au cycle des renaissances de l'hindouisme dont il faut s'évader, à l'immortalité de l'âme des grecs qui transmigre dans des animaux. La conviction juive d'une résurrection de la personne, née 2 siècles auparavant, est originale mais encore mal définie. Jésus donne une définition de la résurrection qui ne choque pas la conscience d'un ami de Dieu, mais au contraire l'attire vers un avenir encore partiellement inconnu : devenir un ressuscité, et donc immortel, cela rend inutile la procréation de nouveaux êtres humains. Et si nous devenons immortels, ce ne peut pas être dans la condition que nous connaissons actuellement sur la terre, soumis à la faim, à la soif, au sommeil, aux maladies, aux passions... à toutes les servitudes ou finitudes qui aboutissent un jour ou l'autre à la mort ! Au contraire, Jésus décrit la résurrection comme un état différent, une rupture, une création, quelque chose de hautement désirable pour ceux qui ont été « jugés dignes » d'y prendre part :

34. Les enfants de ce monde prennent femme et mari. 35. Mais ceux qui ont été jugés dignes d'avoir part au monde à venir et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari, 36. car ils ne peuvent plus mourir : ils sont semblables aux anges, ils sont enfants de Dieu et enfants de la résurrection.

Jésus déclare que la condition de l'homme ressuscité ne sera plus terrestre, mais céleste. Et il s'agit de l'homme tout entier, « corps et âme », pour employer la terminologie actuelle venant de la culture grecque, déjà en partie assumée par les premiers chrétiens. Or l'âme est immortelle, ce n'est pas elle qui ressuscite. Elle assure la transition entre l'heure de la mort et la résurrection finale des corps. (Si vous voulez plus de détails, regardez aux environs du n° 1000 du CEC.) Lors donc que le corps ressuscitera, il sera transformé et partagera la condition divine. Alors l'homme sera « égal » aux anges, et il sera « fils de Dieu », à l'égal de Jésus ressuscité ; il sera « fils de la résurrection », car Jésus est la Résurrection et la Vie. La résurrection de la chair, excepté pour le Jésus Christ et Marie sa mère, est à envisager à l'horizon du retour du Christ, lors du Jugement, à la fin des temps.

Pour aider ses disciples, des sémites qui avaient une autre logique, à comprendre, et surtout croire en la résurrection de la chair, Jésus a montré dans sa chair ce que signifiait mourir et ressusciter d'entre les morts. Il s'est montré vivant à ses disciples, sous diverses formes, en divers lieux, défiant les lois de l'espace et du temps. Un corps identique pourtant, identifiable, marqué par son histoire : ses blessures sont visibles, il peut encore manger du pain, du poisson. Mais en même temps un corps transfiguré par la gloire de Dieu, qui éblouit et terrasse Saul sur le chemin de Damas... Un corps qui peut se rendre présent dans un repas, reconnaissable à la fraction du pain, comme avec les disciples d'Emmaüs, et aujourd'hui encore, dans l'eucharistie que nous célébrons maintenant. Nous pourrions communier à son corps de ressuscité, et expérimenter la puissance de la résurrection par la foi. Nous pouvons participer dès maintenant à la résurrection, par anticipation de la résurrection finale.

Avant de conclure, je dois dire un mot sur le 2^e aspect de la réponse de Jésus : les sadducéens ont tort de refuser le fait de la résurrection.

2. Le « FAIT » de la résurrection des morts est attesté par les Ecritures

Jésus proclame avec force, à partir des Ecrits reconnus par ses détracteurs, que selon la foi au Dieu de l'Alliance, « le Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob » « n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. Tous en effet vivent pour lui. » (v. 38). Or les vivants, ce sont ceux qui sont attachés au Dieu vivant. Jésus n'a-t-il pas dit un jour à quelqu'un qui hésitait à le suivre : « laisse les morts enterrer leurs morts, toi, suis-moi ! ». Les patriarches et Moïse qui ont suivi l'appel de Dieu étaient des vivants, ils vivaient pour Dieu, au point d'oublier leur patrie d'origine pour une autre patrie, « céleste » précise la lettre aux Hébreux (11,16). Comment donc Dieu pourrait-il oublier au jour de leur mort ceux qu'il aime ? C'est ce que fait remarquer Jésus aux sadducéens, en partant du livre de l'Exode (3,6). Il démontre ainsi pour eux le fait de la résurrection des morts. La raison profonde de la résurrection est dans la fidélité de Dieu à son Alliance, et dans la réponse de l'homme qui lui donne sa confiance. La résurrection ne peut être qu'objet de foi : toute argumentation rationnelle est insuffisante ; la présence du Ressuscité n'a pas obligé les disciples à croire.

Conclusion

La question du départ : La résurrection, puis-je y prendre part ? n'était pas individualiste, mais s'étendait à chacun. Elle a une dimension communautaire, ecclésiale. Une résurrection où nous partagerons avec les Anges, les Saints et tous ceux qui nous ont précédé, la liturgie éternelle devant le Trône de Dieu et devant l'Agneau (cf. 1^{ère} lecture de la Toussaint, Ap 7, 2-14). C'est ce que nous faisons maintenant.

* Bibliographie : H. COUSIN, *Les Evangiles, textes et commentaires*, Paris, Bayard, 2001, p. 789-791 ; C. Focant et D. Marguerat (dir.), *Le Nouveau Testament commenté*, 2010, p. 371-372. ; Isabelle CHAREIRE, *La résurrection des morts*, éd. de l'atelier/ éditions ouvrières, coll. *Tout simplement* n° 23, Paris, 1999 ; *Catéchisme de l'Eglise catholique* n° 992-1060.